



demande d'attestation de naturalisation de mon ascendant

Par **MAYA80**, le **05/09/2011** à **16:54**

bonjour

j'ai mon arrière arrière grands père paternelle né en 1860 à alger il est naturalisé francais par décret du 2 mars 1885. je veux avoir son attestation de naturalisation à qui m'adresser pour le voir merci

Par **Domil**, le **05/09/2011** à **17:06**

Vu que tous les Algériens étaient Français, ce n'est pas l'acte de naturalisation que vous voulez, mais l'acte le faisant passer de Français de statut civil de droit local à Français de statut civil de droit commun, afin de prouver votre nationalité française par filiation

- 1) ces décrets n'ont pas été archivés, donc soit vous l'avez, soit vous regardez sur son acte de naissance (s'il y a eu décret, il est indiqué en marge)
- 2) il faut que ce soit l'ascendant de votre père et non de votre mère si vous étiez mineur lors de l'indépendance. En fait, vous devez prouver que votre père a conservé la nationalité française après le 1er janvier 1963